

NOTE AUTRES INFORMATIONS DE L'INITIATEUR RELATIVE A L'OFFRE PUBLIQUE D'ACHAT SIMPLIFIEE

PORTANT SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE



GINGER

INITIÉE PAR



GRONTMIJ FRANCE SAS

INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES NOTAMMENT DE L'INITIATEUR

GRONTMIJ FRANCE SAS

ET LES CARACTERISTIQUES DE GRONTMIJ N.V.



Le présent document relatif aux autres informations de l'initiateur Grontmij France SAS a été déposé auprès de l'*Autorité des marchés financiers* le 20 juillet 2010, conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'*Autorité des marchés financiers* et de l'Instruction de l'AMF n°2006-07 en date du 25 juillet 2006. Ce document a été établi sous la responsabilité de la société Grontmij France SAS.

Des copies de ce document sont disponibles sur le site Internet de l'AMF (www.amf-france.org) et sur le site Internet de Grontmij N.V. (www.grontmij.com), et peuvent être obtenues gratuitement auprès de:

The Royal Bank of Scotland Plc.
Succursale de Paris
94, Boulevard Haussmann
75008 Paris

Grontmij France SAS
6, place de la Madeleine
75008 Paris

Sommaire

Page

1.	PRESENTATION DE L'OFFRE	3
2.	PRESENTATION DE L'INITIATEUR.....	5
2.1	INFORMATION GENERALES CONCERNANT L'INITIATEUR	5
2.2	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES CONCERNANT L'INITIATEUR	7
2.3	ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DE L'INITIATEUR.....	8
3.	PRESENTATION DE LA SOCIETE GRONTMIJ N.V.	9
3.1	INFORMATION GENERALE CONCERNANT LA SOCIETE GRONTMIJ N.V.....	9
3.2	INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES CONCERNANT LA SOCIETE GRONTMIJ N.V.	13
4.	PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE LA NOTE D'INFORMATION	16

1. PRESENTATION DE L'OFFRE

Le présent document a été établi conformément aux dispositions des articles 231-13, 231-16 et 231-18 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ("**AMF**") dans le cadre de l'Offre (dont le terme est défini ci-dessous) déposée par la société Grontmij Buitenland B.V. au nom de laquelle Grontmij France SAS s'est substituée pour les besoins de l'offre (ci-après l'"**Initiateur**").

1.1 Rappel des principales caractéristiques de l'Offre

En application du Titre III du Livre II et plus particulièrement des articles 232-1 2° et 234-2 du Règlement général de l'AMF, Grontmij France SAS, société par actions simplifiée au capital de 20.000 euros, dont le siège est sis à 6, place de la Madeleine, 75008 Paris s'est engagée irrévocablement auprès de l'AMF à offrir aux actionnaires de la société Ginger, société anonyme au capital de 4.255.341 euros divisé en 4.255.341 actions de 1 (un) euro de valeur nominale chacune, dont le siège social est situé 18/20, rue Treilhard - 75008 Paris, France, immatriculée sous le numéro 412 350 274 RCS Paris ("**Ginger**" ou la "**Société**"), et dont les actions sont admises aux négociations sur le compartiment C du marché Euronext Paris (ISIN : FR 0000045023), d'acquérir la totalité de leurs actions Ginger au prix de 28,20 euros par action (coupon attaché) (l'"**Offre**").

La société Grontmij France SAS est une filiale détenue indirectement à 100% de la société Grontmij N.V., société de droit néerlandais dont le siège social est sis à De Holle Bilt 22, 3732 HM De Bilt, Pays-Bas, et dont les certificats de dépôt (*depositary receipts*) d'actions ordinaires sont admis aux négociations sur Euronext Amsterdam ("**Grontmij**") (Voir la section 2.3 "Organigramme simplifié de l'Initiateur").

The Royal Bank of Scotland Plc, succursale de Paris, est l'établissement présentateur de l'Offre et garantit, conformément aux dispositions de l'article 231-13 du Règlement général de l'AMF, la teneur et le caractère irrévocable des engagements pris par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre.

L'Offre fait suite à l'acquisition le 17 juin 2010 par la société Grontmij Buitenland Holding B.V. de 2.205.719 actions Ginger représentant 51,83% du capital et 51,77% des droits de vote de Ginger, auprès de (i) Monsieur Jean-Luc Schnoebelen (à hauteur de 150.000 actions), (ii) la société JLS Management (à hauteur de 303.965 actions), (iii) la société Impact Holding (à hauteur de 1.071.225 actions), (iv) ING Quoted Equity Fund, fonds géré par ING AM Insurance Company BV (à hauteur de 418.735 actions) et (v) Socadif (à hauteur de 261.794 actions), moyennant un prix de 28,20 euros par action Ginger (coupon attaché), conformément aux termes d'un contrat d'acquisition d'actions intervenu le 15 juin 2010 et d'un *Tender Offer Agreement* intervenu le même jour entre les sociétés Grontmij Buitenland Holding B.V. et Ginger.

En outre, le 1er juillet 2010, la société Grontmij Buitenland Holding B.V. a acquis, sur le marché, le nombre maximal qu'elle était autorisée à acquérir entre le dépôt et l'ouverture du projet d'offre publique d'achat simplifiée conformément aux dispositions de l'article 231-38 II du Règlement général de l'AMF, soit 683.207 actions Ginger, soit 16,17% du capital de cette dernière, pour un prix par action de 28,20 euros (coupon attaché) (cf. D&I n°210C0583 de l'AMF en date du 30 juin 2010).

Aux termes d'un contrat d'acquisition d'actions, en date du 16 juillet 2010, la société Grontmij Buitenland Holding B.V. a cédé l'intégralité des actions Ginger qu'elle détenait, soit 2.888.926

actions représentant 67,89% du capital de Ginger, à la société Grontmij France SAS moyennant un prix par action de 28,20 euros (soit un prix total de 81.467.713,20 euros) et a décidé de se substituer cette dernière pour les besoins de l'Offre comme indiqué dans le projet de note d'information déposé auprès de l'AMF le 30 juin 2010 (cf. D&I n°210C0583 de l'AMF en date du 30 juin 2010).

L'ensemble des circonstances de la prise de contrôle par le groupe Grontmij de Ginger ainsi que le détail du contexte et des modalités de l'Offre sont décrites dans la note d'information de l'Initiateur qui a reçu le visa n°10-628 de l'AMF en date du 20 juillet 2010 dans le cadre de la déclaration de conformité de l'Offre. Cette note d'information est disponible sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org), et peut être obtenue sans frais auprès de :

The Royal Bank of Scotland Plc.
Succursale de Paris
94, Boulevard Haussmann
75008 Paris

Grontmij France SAS
6, place de la Madeleine
75008 Paris

L'Offre sera réalisée selon la procédure simplifiée conformément à l'Article 233-1 du Règlement général de l'AMF.

1.2 Coûts et modalités de financement de l'Offre

Le montant global engagé par l'Initiateur dans le cadre de l'Offre dans l'hypothèse où la totalité des Actions visées par l'Offre seraient apportées à l'Offre, incluant, en particulier, les coûts relatifs à l'acquisition des Actions (à l'exclusion du prix payé pour l'acquisition des Actions elles-mêmes), les honoraires et autres frais de conseils externes financiers et juridiques, est estimé à environ 3 millions d'euros (hors taxes).

En outre, Grontmij assumera la totalité des lignes de crédit à court et à long terme de Ginger, actuellement estimées à 35 millions d'euros.

En vue de financer ces montants, Grontmij a obtenu un financement d'un montant de 120 millions d'euros sous forme de prêt à terme auprès d'ING, Nordea et The Royal Bank of Scotland N.V. qui s'ajoute à un prêt existant d'un montant de 140 millions d'euros. La dette nette du groupe au 30 septembre 2010 (en prenant pour hypothèse que la société Ginger France SAS aura alors acquis toutes les actions Ginger) sera d'un montant de 200 millions d'euros environ (dette long terme sur la base d'un contrat *revolving* de trois ans). La direction du groupe estime que ceci n'affecte pas le profil de risque du groupe.

En outre, Grontmij a levé un montant d'environ 38 millions d'euros grâce, d'une part, au placement de nouveaux certificats de dépôt (*depository receipts*) représentant 9,99% du nombre total de certificats en circulation, auprès d'investisseurs institutionnels, et d'autre part, à l'émission, dans le cadre d'un placement privé et selon les modalités décrites dans la note d'information de l'initiateur, d'actions ordinaires au profit des sociétés JLS Management et Impact Holding (contrôlées par Monsieur Jean-Luc Schnoebelen).

2. PRESENTATION DE L'INITIATEUR: GRONTMIJ FRANCE SAS

2.1 INFORMATION GENERALES CONCERNANT L'INITIATEUR

2.1.1 Dénomination sociale

Grontmij France SAS.

2.1.2 Siège social

Le siège social de l'Initiateur est situé 6, place de la Madeleine 75008 Paris.

2.1.3 Forme et nationalité

L'Initiateur est une société par actions simplifiée de droit français.

2.1.4 Registre du commerce

L'Initiateur est immatriculé auprès du Registre du commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 523 636 678.

2.1.5 Durée et date d'immatriculation

Date d'immatriculation : 30 juin 2010.

Durée de la société : 99 ans soit jusqu'au 29 juin 2109

2.1.6 Exercice social

L'exercice social commence le 1er juillet de chaque année et s'achève le 30 juin de chaque année.

2.1.7 Objet social

L'objet social de l'Initiateur est l'acquisition, seule ou aux cotés d'autres investisseurs, ou la cession de participations ou d'intérêts dans toute entité ou société, ainsi que la réalisation de toute opération financière, mobilière et immobilière, apport en société, souscription, achat de titres ou de parts d'intérêts, constitution de société ; le tout directement ou indirectement, par voie de prises de participations sous forme de souscription, d'achat de titres ou droits sociaux, de création de sociétés et groupements nouveaux, d'apport, de commandite, de fusion, d'alliance, d'association en participation ou de prise ou de dation en location ou location-gérance de tous biens et autres droits, ainsi que la gestion des participations ou intérêts qu'elle détient dans toutes sociétés ou entreprises françaises ou étrangères.

2.1.8 Informations générales concernant le capital social de l'Initiateur

i. Capital social

Le capital social de l'Initiateur est de 20.000 euros, entièrement libéré de 100 euros de valeur nominale.

ii. Droits de vote

Chaque action correspond à une voix.

iii. Répartition du capital social

Le capital social est composé de 200 actions. En date du 15 juillet 2010, Grontmij Buitenland Holding B.V. détient indirectement (au travers de Grontmij Participations B.V. et Grontmij France SNC), 100% du capital social de Grontmij France (Voir la section 2.3 "Organigramme simplifié de l'Initiateur").

iv. Autres titres donnant accès au capital

Il n'y a pas d'autres titres donnant accès au capital.

2.1.9 Organe d'administration, de direction et de contrôle de Grontmij France SAS

L'Initiateur est dirigé par Grontmij Buitenland Holding B.V. agissant en tant que président et ayant pour représentants permanents Sylvo Thijsen, qui est le directeur général de Grontmij N.V. et David Mel Zuijdam, qui est le directeur financier de Grontmij N.V. (voir section 3.1.9 "Direction, contrôle de Grontmij N.V.).

Le président assume l'administration et la direction générale de la société. Il représente la société à l'égard des tiers.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués à l'associé unique par les statuts ou la loi, le président est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social de la société.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du président qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que les actes dépassaient cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer, compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le président peut, sous sa responsabilité, donner toutes délégations de pouvoirs à tout tiers pour un ou plusieurs objets déterminés et doit prendre, à cet égard, toutes mesures nécessaires pour que soient respectées les stipulations des statuts.

Dans les rapports entre la société et son comité d'entreprise, lorsqu'il en existe un, le président constitue l'organe social auprès duquel les délégués dudit comité exercent les droits définis par l'article L. 2323-66 du Code du travail.

2.1.10 Commissaire aux comptes

Commissaire aux comptes titulaire

PricewaterhouseCoopers Audit
63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

Commissaire aux comptes suppléant

Monsieur Yves Nicolas
63, rue de Villiers
92200 Neuilly sur Seine

PricewaterhouseCoopers Audit (représentée par Monsieur Stéphane Schwedes) et Monsieur Yves Nicolas ont été nommés pour une durée de six (6) exercices. Leurs fonctions prendront fin à l'issue de la décision de l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, de la collectivité des associés, appelé(e) à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 30 juin 2016.

2.1.11 Description des activités de l'Initiateur

i. Activités principales

L'initiateur est une société holding. A la date de lancement de l'Offre, Grontmij France SAS détient 67,89% du capital et 67,80% des droits de vote de Ginger.

L'Initiateur a pour seule activité la détention et la gestion des actions Ginger qu'elle détient à l'issue des opérations décrites ci-dessus et qu'elle détiendra à l'issue de l'Offre (l'activité du groupe Grontmij est décrite à la section 3.1.10 "Description des activités de Grontmij N.V.").

ii. Evènements exceptionnels et litiges significatifs

Aucun.

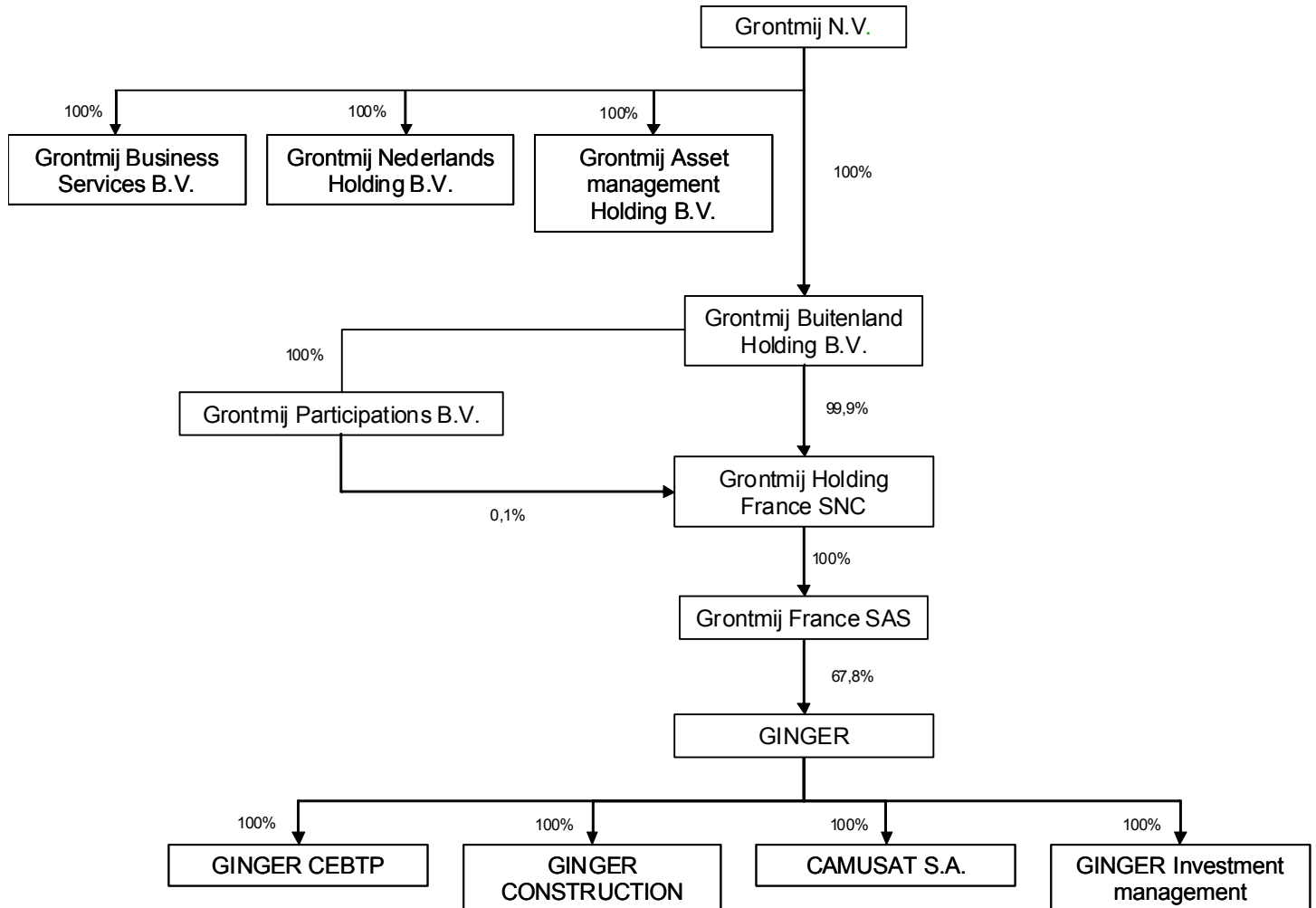
iii. Employés

A la date des présentes, l'Initiateur n'employait aucune personne.

2.2 INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT L'INITIATEUR

A la date des présentes la société a un capital actuel de 20.000 actions divisé en 200 actions et n'a, depuis sa constitution intervenue le 30 juin 2010, réalisé aucune opération autre que l'acquisition des titres Ginger détenus par la société Grontmij Buitenland Holding B.V. moyennant, comme indiqué à la Section 1 ci-dessus, un prix total de 81.467.713,20 euros lequel constitue une créance liquide et exigible de Grontmij Buitenland Holding B.V. sur Grontmij France SAS. Ce montant est destiné à être compensé dans le cadre d'une augmentation de capital à venir de la société Grontmij France SAS qui sera entièrement souscrite par une société du groupe Grontmij (l'activité du groupe Grontmij est décrite à la section 3.1.10 "Description des activités de Grontmij N.V.").

2.3 ORGANIGRAMME SIMPLIFIE DE L'INITIATEUR



3. PRESENTATION DE LA SOCIETE GRONTMIJ N.V.

3.1 INFORMATION GENERALE CONCERNANT LA SOCIETE GRONTMIJ N.V.

3.1.1 Dénomination sociale

Grontmij N.V.

3.1.2 Siège social

Le siège social de la société Grontmij N.V. est situé à De Holle Bilt 22, 3732 HM De Bilt, Pays-Bas.

3.1.3 Forme et nationalité

La société Grontmij N.V. est une société de droit néerlandais (*naamloze vennootschap*).

3.1.4 Registre du commerce

La société Grontmij N.V. est immatriculée sous le numéro 30029428 au registre du commerce des Pays-Bas.

3.1.5 Date d'immatriculation

4 décembre 1915.

3.1.6 Exercice social

L' exercice social commence le 1er janvier et s'achève le 31 décembre de chaque année.

3.1.7 Objet social

L'objet social de la société Grontmij N.V. est la gestion, la direction, l'administration et le financement de toutes sociétés ou entreprises, tout service relatif aux sociétés et entreprises avec lequel la société Grontmij N.V. forme un groupe, l' octroi de garantie pour des dettes conclues avec des tiers.

Dans la limite imposée par son objet social, la société Grontmij N.V. est tenue à une gestion en bon père de famille des entreprises et de la société.

3.1.8 Informations générales concernant le capital social de la société Grontmij N.V.

i. Capital social

Le capital social autorisé de la société Grontmij N.V. est de 15.000.000 euros divisé en 30.000.000 d'actions ordinaires de valeur nominale 0,25 euro et 30.000.000 d'actions de préférence de 0.25 euro de valeur nominale. 20.825.724 actions ordinaires sont émises et entièrement libérées. Aucune action

de préférence n'a encore été émise. 19.635.968 actions ordinaires sont détenus en trust par la "Stichting Administratiekantoor van aandelen Grontmij N.V." (ci-après nommé le Trust Office). Le Trust Office émet des certificats de dépôt (*depository receipts*) convertibles en actions ordinaires qu'elle détient au titre d'un trust. Les certificats de dépôt d'actions ordinaires de Grontmij sont admis aux négociations sur Euronext Amsterdam et font partie de l'*Amsterdam Small Cap Index* (AScX).

Il n'y a aucune restriction sur le transfert d'actions. Toutes les actions sont inscrits en compte et aucun certificat d'action ne sera émis.

ii. Droits de vote

Chaque action correspond à une voix. Le Trust Office émet des délégations, sans limitation et en toute circonstance, au bénéfice des détenteurs de certificat de dépôt qui en font la demande. Les détenteurs de certificat de dépôt ainsi autorisés peuvent exercer leur droit de vote à discrétion. Les détenteurs de certificat de dépôt peuvent formuler des instruction de vote à caractère obligatoire à le Trust Office, eu égard aux actions que le Trust Office détient en trust pour leur compte.

iii. Répartition du capital social

19.635.968 actions ordinaire sont détenus en trust par le Trust Office.

Au 31 décembre 2009, les détenteurs de certificats de dépôt suivants avaient un intérêt de plus de 5% dans le capital social de la société Grontmij N.V.

ACTIONNAIRES	POURCENTAGE
Delta Lloyd Deelnemingen Fonds N.V.	11,4%
ING Group N.V.	7,5%
Deutsche Bank AG	6,8%
Aviva plc	5,1%
Optiverder B.V.	5,1%
Kempen Oranje Participaties N.V.	5,1%

iv. Autres Titres donnant accès au capital social

Les statuts de Grontmij N.V. prévoient la possibilité d'émettre des actions de préférence. Ces actions peuvent être émises au bénéfice du *Stichting Preferente aandelen Grontmij* (la "**Fondation**"), conformément avec le contrat d'option conclu entre Grontmij N.V. et la Fondation. La Fondation a été créée afin de sauvegarder les intérêts de Grontmij N.V., son activité. Les intérêts peuvent notamment être sauvegardés par l'acquisition d'actions de preferences et l'exercice des droits qui y sont attachés.

Conformément à un contrat d'option conclu par Grontmij N.V. et la Fondation amendé le 6 avril 2010, la Fondation bénéficie d'une option l'autorisant à souscrire (*call option*) à un nombre d'actions

de préférence ne pouvant être supérieur à 100% de la valeur nominale des actions ordinaires de Grontmij N.V. moins une action.

La Fondation bénéficie d'un contrat de crédit lui permettant d'obtenir le montant nécessaire à l'acquisition des dites actions. Ce montant se monte à 25% de la valeur nominale des actions de préférence qui seraient émises.

3.1.9 Organe d'administration, de direction et de contrôle de la société Grontmij N.V.

La société Grontmij N.V. est dirigée par un Directoire (*Raad van Bestuur*) agissant sous le contrôle d'un Conseil de Surveillance (*Raad van Commissarissen*). Les membres du Directoire sont nommés par le Conseil de Surveillance et élus par l'assemblée générale. Afin de faire parti du Directoire, un nommé doit obtenir la majorité absolue durant l'assemblée générale.

Le Directoire est chargé de déterminer et de réaliser les objectifs du groupe, à la fois en terme de stratégie, de financement, de politique et de résultats. Le Directoire est responsable collectivement de la gestion de la société.

Les membres du Conseil de Surveillance sont nommés par l'assemblée générale sur proposition du Conseil de Surveillance. Ce dernier a pour mission de superviser les décisions du Directoire. Le Directoire se doit d'informer le Conseil de Surveillance des principaux aspects de politique stratégique.

Le Conseil de Surveillance se concentre spécifiquement sur la stratégie, le management des risques internes et des structures de contrôle, le reporting financier, ainsi que la conformité juridique et réglementaire.

i. Composition du Directoire

La société Grontmij N.V. est dirigée par un Directoire composé de 2 membres:

- Sylvio Thijsen en est le directeur général, il a été nommé membre du Directoire en 2001 et nommé directeur général en 2003. Il a rejoint le groupe Grontmij en 1984.
- David Mel Zuijdam est directeur financier, il a été nommé en 2009.

Suzan van Nieuwkuyk est secrétaire général de la société.

ii. Composition du Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance de la société Grontmij N.V. est composé de 4 membres:

- M. Meysman en est le président. Il a été nommé en 2001 puis reconduit dans ses fonctions en 2005 et 2009. Son mandat actuel expire en 2013.
- M. Eisma en est le vice-président. Il a été nommé en 2005, puis reconduit dans ses fonctions en 2009. Son mandat actuel expire en 2013.
- M. Lindquist a été nommé en 2007, son mandat actuel expire en 2011.

- M. Zegering Hadders a été nommé en 2005, puis reconduit dans ses fonction en 2009. Son mandat actuel expire en 2013.

iii. *Fonctionnement des organes sociaux*

Représentation

La société Grontmij N.V. est représentée par le Directoire. Ainsi, chaque membre du Directoire est habilité a représenter individuellement la société

Si la société Grontmij N.V. venait à être en conflit d'intérêt avec un ou plusieurs membres du Directoire, cela sera mentionné dans l'acte concerné par un membre du Directoire ou du Conseil de Surveillance désigné à cet effet par le Conseil de Surveillance.

Retraite, révocation, démission

Chaque membre du Directoire peut être suspendu, et révoqué à tout moment par l'assemblée générale. Une résolution de l'assemblée générale visant à suspendre ou révoquer un membre du Directoire sans l'accord préalable du Conseil de Surveillance requiert une majorité absolue des votes représentant plus du tiers du capital émis par la société.

Chaque membre du Conseil de Surveillance peut à tout moment être suspendu ou révoqué par l'assemblée générale.

Prise de décision

Le Directoire peut décider de répartir ses tâches entre ses membres, il doit en informer le Conseil de Surveillance.

Les résolutions du Directoire susceptibles de provoquer un changement significatif de l'identité, des caractéristiques de la société ou de ses activités est soumis à l'accord préalable de l'assemblée générale.

iv. *Commissaires aux comptes de la société*

KPMG Accountants N.V. a été choisi comme commissaires aux comptes pour l'année financière 2010.

3.1.10 Description des activités de Grontmij N.V.

i. *Principales activités*

Grontmij N.V. est une société leader dans le secteur de la gestion, de l'ingénierie et de la conception durable, qui est active dans trois types d'activité:

- Planification et design couvre des services multidisciplinaires sur des marchés locaux tel que la gestion environnementale et design, planification urbaine, construction, utilisation des terres,

loisir et de l'aménagement – tout ce qui peut influencer les lieux et l'espace dans lequel des gens vivent et travaillent.

- Transport et mobilité couvre des services tels que la gestion de la mobilité, les routes, les voies de chemin de fer, les tunnels, les voies fluviales, les systèmes de gestion de trafic et les aéroports – tous les éléments qui permettent la mobilité et le mouvement.
- Eau et énergie couvre des services relatifs à l'eau, au traitement des eaux usées, l'industrie, les processus industriels de développement durable, les techniques de l'énergie et les énergies renouvelables.

ii. Evénements exceptionnels et litiges significatifs

A la meilleure connaissance du directoire (*Executive board*) de Grontmij, il n'existe aucun litige qui pourrait avoir un impact significatif sur le groupe.

iii. Employés

Au 31 décembre 2009, Grontmij N.V. et ses filiales emploient 6.663 salariés (employés permanents).

3.2 INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES CONCERNANT LA SOCIETE GRONTMIJ N.V.

Résultats financiers consolidés

En millier d'euros	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
Goodwill	129.097		130.458	
Immobilisations incorporelles	70.426		71.613	
Terrain, usine et équipement	38.697		40.480	
Participation en actions	14.265		14.288	
Autres actifs financiers	26.677		24.588	
Impôt différé	7.913		10.773	
Actif non courant		287.075		292.200
Créances	242.408		271.649	
Stocks	36.343		38.398	
Impôts sur les sociétés	683		-	
Trésorerie et équivalent de trésorerie	29.670		29.450	
Actif courant		309.104		339.497
Total actif		596.179		631.697

En millier d'euros	31 décembre 2009		31 décembre 2008	
Capital social	4.441		4.441	
Prime d'émission	61.342		61.342	
Réserves	80.652		69.508	
Bénéfices de l'année	20.261		38.320	
Total capital attribuable aux actionnaires de Grontmij	166.696		173.611	
Capital flottant	1.134		1.332	
Total capitaux propres		167.830		174.943
Prêts et emprunts	32.738		53.362	
Avantages sociaux	13.673		22.413	
Provisions	25.272		23.943	
Impôt différé	33.535		30.727	
Passif non-courant		105.218		130.445
Découvert bancaire	49.299		36.021	
Prêts et emprunts	22.555		26.947	
Impôt sur les sociétés	-		4.054	
Fournisseur et autres	241.378		258.034	
Provisions	9.899		1.253	
Passif courant		323.131		326.309
Total capitaux propres et passif		596.179		631.697

En milliers d'euros	2009		2008	
Chiffre d'affaires services	750.291		786.122	
Chiffre d'affaires contrats	28.479		39.776	
Chiffre d'affaires ventes	21.033		18.580	
Chiffre d'affaires		799.800		844.478
Dépenses de projet		-169.825		-182.254
Revenu net		629.875		662.224
Autre revenus		3.722		1.745
Charges salariales	490.233		504.528	

En milliers d'euros	2009		2008	
Amortissements	6.990		6.948	
Dépréciation	11.323		11.389	
Autres charges d'exploitation	99.064		95.502	
Charges d'exploitation		-607.610		-618.467
Résultat d'exploitation		33.305		58.186
Revenue financier	5.353		4.448	
Charges financières	-10.624		-11.913	
Dépenses financiers		-5.271		-7.465
Avant impôt		28.034		50.721
Impôt sur revenus		-7.625		-11.951
Profit après impôt		20.409		38.770

Les résultats consolidés complets de Grontmij N.V. pour les exercices 2008 et 2009 sont inclus dans le rapport annuel pour 2009 de Grontmij N.V. qui est disponible sur le site internet de Grontmij N.V. (<http://www.grontmij.com/MediaCenter/Documents/Annual-Report-2009-Grontmij-NV.pdf>).

Les comptes de Grontmij, tels qu'apparaissant dans son rapport annuel 2009 ont été audités par KPMG Accountants N.V. et ont été établis conformément aux International Financial Reporting Standards (IFRSs) tels qu'adoptés par l'Union Européenne (EU-IFRS).

4. PERSONNES ASSUMANT LA RESPONSABILITE DE LA NOTE D'INFORMATION

GRONTMIJ FRANCE SAS

"J' atteste que le présent document qui a été déposé le 20 juillet 2010 et sera diffusé au plus tard le jour de négociation précédant l'ouverture de l'Offre, comporte l'ensemble des informations requises, conformément à l'article 231-28 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers et à l'Instruction de l'AMF n°2006-07, dans le cadre de l'offre publique d'achat simplifiée faite par Grontmij France SAS visant les actions de la société Ginger. Ces informations sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée".

Paris, 20 juillet 2010

Le Président représenté par monsieur David Mel Zuydam